YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/PPP/ef

DECISION N° 2008/266

OBJET : Avenant n°1 au contrat de location /maintenance relatif à la location et à la prestation de service main d'œuvre pour l'entretien préventif et le dépannage d'un réseau radioélectrique UHF, conclu avec la Société IDF RADIOCOM SERVICES.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

VU la Décision n° 2007/206 datée du 14 juin 2007, concernant un contrat de location/maintenance relatif à la location et la prestation de service de main d'œuvre pour l'entretien préventif et le dépannage d'un réseau radioélectrique UHF conclu avec la Société I.D.F RADIOCOM SERVICES,

VU le contrat correspondant en date du 27 juin 2007,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°1 modifiant la durée du contrat,

DECIDE

De prolonger le contrat pour une période de 9 mois, du 15 juin 2008 au 15 mars 2009,

DIT que les autres clauses du contrat initial demeurent inchangées,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 2008,

Fait à Yerres, le 10 novembre 2008.

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres